

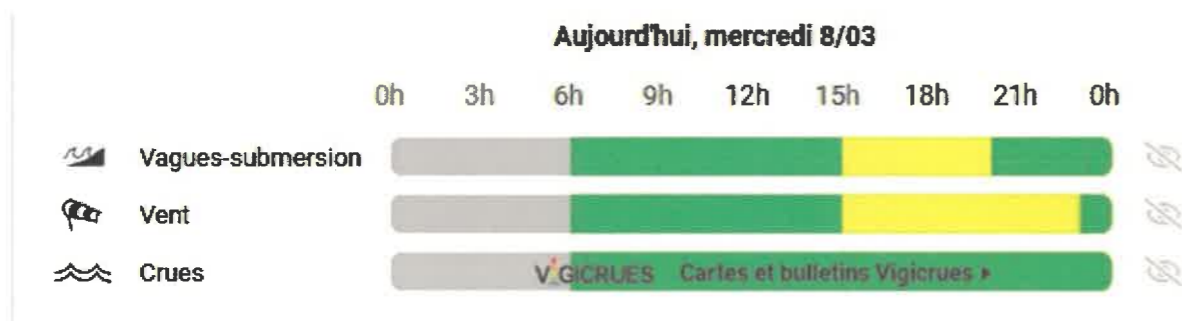
ALERTE METEOROLOGIQUE

JAUNE VENT JAUNE VAGUES-SUBMERSION

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par :

- par METEO-France
- par le service prévision des crues

Les horaires des périodes à risque sont synthétisés dans les bulletins météo



Vents forts se maintenant sur la façade atlantique en cours de journée de mercredi et gagnant temporairement la Manche dans la nuit de mercredi à jeudi. Ils ont tendance à se renforcer sur la façade atlantique en cours de journée de jeudi. Ces vents forts sont à l'origine de fortes vagues en provenance du Sud-Ouest.

De plus, les conditions atmosphériques sont à l'origine d'une surélévation du niveau de la mer (surcote), qui se rajoute à des niveaux marins élevés dans un contexte de forts coefficients de marée (89 pour la pleine mer de mercredi après-midi et 90 pour les pleines mers de jeudi).

La combinaison de ces deux phénomènes risque d'engendrer des submersions par déferlement sur les parties exposées ou vulnérables du littoral du département. L'intensité du phénomène est plus marquée au moment de la pleine mer.

Heures de pleine mer :

mercredi 8 mars : vers 18h à Brest (89)

jeudi 9 mars : vers 6h et 18h20 à Brest (90)

Sur les digues et zones exposées, des franchissements de paquets de mer sont possibles, notamment sur les secteurs exposés à la houle d'ouest (rade de Brest, baie de Douarnenez)

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
- Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

- De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :

La Météo : www.meteofrance.com

Les Crues : <http://vigicrues.gouv.fr>

Les Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr, <http://www.finistere.fr/Inforoute29>

Les Vagues : (prévisions de hauteurs, fréquences et directions) : <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes: données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues: hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

- De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 08 mars 2023 à 9h50

Le préfet,
Pour le préfet,
La cheffe du bureau de la planification et
gestion de crises


Sophie LE MAILLOT